

**APPEL À CANDIDATURES CARSAT
ATELIERS COLLECTIFS DE PRÉVENTION
CAHIER DES CHARGES 2026
MOSELLE**

Mis en place dans le cadre du programme Inter régimes LABEL VIE

Date limite de remise des projets : 15/12/2025

Actions à réaliser avant le 31/12/2026

I – Contexte

II - Objectifs

III - Modalités d'intervention

IV - Population cible

V - Thématiques

VI - Mise en œuvre des ateliers

VII - Echancier - Evaluation

VIII - Critères d'instruction

IX - Financement

X - Composition du dossier

XI - Dépôt des dossiers de candidature

I - Contexte



**POUR Bien
VieILLIR**



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent

I – Contexte

L'Assurance retraite développe une politique de prévention et d'accompagnement visant à proposer des réponses adaptées aux besoins spécifiques des seniors autonomes relevant des GIR 5 et 6, particulièrement vulnérables sur le plan social. Ces personnes peuvent nécessiter un soutien en raison de leur âge, de leur isolement, de leurs ressources limitées ou de leurs conditions de vie.

Dans ce cadre, la CARSAT Alsace-Moselle s'engage, en collaboration avec les autres régimes de retraite, à soutenir des actions de prévention de la perte d'autonomie. Membre de l'association interrégime LABEL VIE, elle souhaite enrichir son offre en lançant un appel à candidatures pour l'année 2026, afin de développer des actions collectives de prévention sur le territoire mosellan.

L'objectif principal est de promouvoir le "Bien vieillir" et d'encourager l'émergence d'initiatives destinées aux retraités autonomes, en prévention de la perte d'autonomie.

Les projets retenus pourront bénéficier d'un financement sous forme de subvention, avec une priorité accordée aux ateliers collectifs favorisant également le lien social.

II – Objectifs

Les actions proposées devront viser à :

- Préserver l'autonomie des retraités
- Améliorer leur qualité de vie
- Renforcer les liens sociaux
- Maintenir le capital santé
- Lutter contre les fragilités sociales et économiques

III - Modalités d'intervention

Les actions prendront la forme d'ateliers collectifs, organisés en plusieurs séances d'au moins deux heures chacune (sauf pour l'Activité Physique Adaptée et la sophrologie, où une heure minimum est requise).

Chaque atelier devra comporter une évaluation initiale (T0) et une évaluation finale (T1). Les outils de suivi et d'évaluation, fournis par la CARSAT Alsace-Moselle, devront être complétés par le porteur de projet.

IV - Public cible

Les bénéficiaires sont des personnes retraitées vivant à domicile, relevant des GIR 5 et 6, en situation de fragilité économique et sociale et/ou d'isolement.

Les ateliers numériques sont également ouverts aux personnes de plus de 55 ans, qu'elles soient girées ou non, présentant des fragilités similaires.

V - Thématiques des ateliers

En 2026, la CARSAT Alsace-Moselle recherche des opérateurs pour mettre en œuvre des actions collectives autour des thématiques suivantes :

Thématique socle*	Contenu de l'atelier	Nbre de Séances minimum
Activité physique adaptée*	Promotion de l'activité physique. Activité physique régulière, progressive, adaptée, sécurisée. Sensibilisation et mise en pratique dans le cadre d'une démarche pérenne. <i>Certificat médical requis pour participer à l'atelier.</i>	6 x 1h30
Mémoire*	Préserver les capacités cérébrales des personnes âgées autonomes en les stimulant, améliorer la qualité de vie et faire face aux petites pertes de mémoire de la vie courante.	10 x 2h
Prévention des chutes*	Diminuer la fréquence, le risque et la gravité des chutes. Réveiller et stimuler la fonction d'équilibration, réassurer la stabilisation posturale, contribuer au renforcement musculaire, travailler au relever du sol, permettre la dédramatisation de la chute et/ou diminuer l'impact psychologique de la chute, développer la confiance en soi, proposer des conseils concernant l'aménagement du logement <i>Certificat médical requis pour participer à l'atelier.</i>	12 x 1h
Nutrition*	Promotion de comportements nutritionnels favorables à une approche globale et positive du Bien vieillir Connaître les repères de consommation du PNNS Respecter les rythmes quotidiens des repas Inciter à la pratique d'une activité physique régulière et adaptée.	6 x 2h
Habitat*	Apporter des conseils pratiques sur les aménagements du domicile pour "se sentir bien" dans son espace de vie. Informier et faciliter le parcours de recours aux aides publiques. Prévenir les accidents domestiques et améliorer la sécurité et la qualité de vie des seniors à leur domicile. Sensibiliser aux économies d'énergie. Promouvoir les sites bien-chez-soi.lassuranceretraite.fr	3 x 2h
Sommeil*	Comprendre les mécanismes du sommeil. Repérer les troubles du sommeil, leurs causes et leurs conséquences. Fournir des repères, des conseils et des recommandations favorisant une bonne hygiène de sommeil. Savoir organiser sa journée, son sommeil et son repos en fonction de son rythme de vie.	6 x 2h
Numérique*	Sensibiliser à l'importance de suivre un parcours d'accompagnement au numérique global. Développer et entretenir le lien social. Maîtriser l'équipement. Savoir s'informer, communiquer en ligne Réaliser des démarches administratives et du quotidien en ligne. Se rapporter au "référentiel autonomie numérique"	8 x 2h



**POUR Bien
VieILLIR**



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent

Thématique complémentaire	Contenu de l'atelier	Nbre de Séances minimum
Bien être : relaxation et sophrologie	Découvrir les techniques de relaxation basées sur des exercices de respiration et de détente souvent utilisées pour combattre le stress et gérer les émotions par un état de détente.	5 x 1h30

Les référentiels des thématiques socles sont disponibles sur www.pourbienvieillir.fr

VI - Mise en œuvre des ateliers

- Les actions doivent impérativement se terminer avant le **31 décembre 2026**.
- Chaque atelier doit réunir **au minimum 8 participants**.

Logistique

L'opérateur est responsable de :

- La sélection des communes d'intervention
- La recherche de salles
- La coordination avec les acteurs locaux
- La planification et la constitution des groupes

Une programmation détaillée des ateliers est requise. Le projet doit être validé par la CARSAT Alsace-Moselle avant sa mise en œuvre pour garantir une répartition cohérente sur le territoire.

Un mois avant le démarrage, la date et le lieu de l'action doivent être communiqués via une fiche de liaison à envoyer à : poleactionscollectives@carsat-am.fr. Toute modification devra être préalablement validée.

Communication

L'opérateur assure la promotion des ateliers auprès du public senior et valorise l'association LABEL VIE dans ses supports et animations (logos LABEL VIE et CARSAT Alsace-Moselle). La fiche de liaison doit être transmise avant le début de l'atelier à :

poleactionscollectives@carsat-am.fr

VII - Échéancier et Évaluation

Tous les supports nécessaires à l'évaluation des ateliers, ainsi que les fiches de présence, seront transmis à l'opérateur par la CARSAT Alsace-Moselle après validation de l'octroi de la subvention.



**POUR Bien
Vieillir**



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent

Étapes à suivre par l'opérateur :

Avant le démarrage de l'atelier :

- Envoyer la fiche de liaison à la CARSAT au moins un mois avant le démarrage de l'atelier.
 - Publier la programmation de l'atelier sur le *Portail des Partenaires de l'Action Sociale (PPAS)* au moins **un mois avant le début** de l'atelier, afin qu'il soit visible sur la carte interactive du site www.pourbienvieillir.fr
- ⚠ **La publication de chaque atelier financé est obligatoire.**

Après la première séance :

- Informer la Carsat Alsace-Moselle du nombre de participants en transmettant la fiche de présence via « **ma page de dépôt sécurisée** » (BlueFiles)
- Renseigner l'évaluation initiale (T0).

À la fin du cycle d'ateliers :

- Compléter l'évaluation finale (T1).

⚠ Important : L'opérateur doit impérativement :

- Enregistrer l'action et les participants dans l'outil *Web Report 2.0*.
 - Renseigner les données des questionnaires T0 et T1 dans cet outil.
- Les accès et consignes d'utilisation sont fournis par la CARSAT.

À l'issue du projet :

- Transmettre le formulaire d'évaluation finale du projet global (fourni par la CARSAT), accompagné du budget réalisé, **au plus tard le 31/12/2026**, à l'adresse :
 polepretsetsubventions@carsat-am.fr

Suivi post-atelier :

- Une évaluation complémentaire (T2) pourra être réalisée entre 3 et 6 mois après la fin de l'atelier par un prestataire externe.

Tous les documents doivent être conservés en format papier par l'opérateur et présentés à la CARSAT sur demande.

VIII - Critères d'instruction des dossiers

Seuls les dossiers présentés par des structures (publiques ou privées) disposant des compétences nécessaires à la mise en œuvre et à l'animation des ateliers seront examinés. Ces compétences peuvent être internes ou mobilisées via des intervenants qualifiés (diplômes ou attestations de formation exigés).

Une attention particulière sera portée aux projets :

- Proposant des **solutions concrètes** pour mobiliser les participants.
- Ciblant les **personnes les plus vulnérables** et éloignées des dispositifs de prévention.
- Implantés sur des **territoires identifiés comme fragiles** par l'observatoire des situations de fragilités : Géofragilité : <https://www.observatoires-fragilites-national.fr/>

Le **coût des prestations** est un critère déterminant dans la sélection.

Aucune vente de produits ou services, ni publicité, n'est autorisée dans le cadre du projet.

IX – Financement

Les demandes de subvention sont soumises à la **Commission d'Action Sanitaire et Sociale** de la Carsat d'Alsace-Moselle. Les décisions prononcées sont définitives et ne peuvent faire l'objet d'aucun recours.

En cas d'avis favorable, une **convention** est adressée au porteur de projet, précisant les modalités financières, de suivi et de partenariat.

Le financement est attribué **après signature de la convention**, et l'opérateur s'engage à :

- Mettre en œuvre les ateliers au nom de l'inter-régimes et de la Carsat Alsace-Moselle, conformément aux objectifs définis.
- Assurer l'animation des ateliers.
- Publier les actions sur le **PPAS**, après habilitation.
- Saisir les données des questionnaires T0 et T1 dans **Web Report 2.0**.

💡 Le versement de la subvention est conditionné à la **réalisation effective** du projet et à la **remise d'un bilan complet** (quantitatif, qualitatif et budgétaire) daté et signé par le représentant légal.

Si le coût total du projet est inférieur au coût prévisionnel, la CARSAT d'Alsace-Moselle se réserve le droit de recalculer l'aide financière en fonction du coût final du projet dans la même proportion de ce qui a été accordé.

Le budget prévisionnel peut inclure :

- **15 % pour l'ingénierie** (coordination, suivi, évaluation...)
- **5 % pour les frais généraux** (coûts indirects liés à la mise en œuvre)



**POUR Bien
Vieillir**



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent

X - Composition du dossier

Le dossier de candidature peut être adressé prioritairement par messagerie électronique ou à défaut par courrier postal à la CARSAT d'Alsace-Moselle, accompagné des pièces justificatives suivantes :

- Fiche de candidature complétée, datée et signée par le représentant légal (en cas de délégation de signature, joindre le justificatif),
- Diplômes, justificatifs de formation,
- Statuts signés de la structure qui fait la demande, précisant la composition et les fonctions du bureau ou du conseil d'administration,
- Récépissé de déclaration au Greffe du Tribunal ou, le cas échéant, à la Préfecture,
- Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale (rapport moral et financier),
- Documents comptables de l'organisme (bilan, compte de résultat et annexes) du dernier exercice clos conforme au plan comptable des associations, certifiés conformes par le Président,
- Attestation du numéro de SIRET,
- Attestation originale de l'URSSAF précisant que le demandeur est à jour du versement de ses cotisations sociales (si composé uniquement de bénévoles, le préciser) téléchargeable sur le site de l'URSSAF, ou attestation d'affiliation MSA,
- Relevé d'identité bancaire au format IBAN du demandeur,
- Dernier rapport d'activité en votre possession,

Si l'organisme est privé à but lucratif :

- Photocopie du K-bis,



**POUR Bien
VieilliR**



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent

XI - Dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers complets datés, signés sont envoyés avant la date limite fixée au **15/12/2025**
à : [**polepretsetsubventions@carsat-am.fr**](mailto:polepretsetsubventions@carsat-am.fr)

En cas de difficulté, vous pouvez envoyer votre dossier complet à l'adresse suivante :

CARSAT Alsace Moselle
Pôle Prêts et Subventions
36, rue du Doubs
67011 Strasbourg Cedex 1

Tout dépôt de demande (par mail ou par courrier) fait l'objet d'un accusé de réception par la Caisse. En cas d'absence de cet accusé de réception dans un délai de 15 jours, il appartient au demandeur de reprendre contact avec la Caisse.



**POUR Bien
Vieillir**



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent